

209C0106
FR0000125346-FS0039

21 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Par courrier du 21 janvier 2009, la société anonyme Sagem Sécurité (1) (Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2008, le seuil de 20% des droits de vote de la société INGENICO et détenir, à cette date et au 21 janvier 2009, 10 663 046 actions INGENICO représentant autant de droits de vote, soit 22,31% du capital et 19,41 % des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote de la société INGENICO.

(1) Contrôlée par Safran.

(2) Sur la base d'un capital composé de 47 791 674 actions représentant 54 932 826 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.